

Un travail commun pour la pérennité des espèces et de l'activité Partie 2

Jean-Claude Hodeau, président du comité Occitanie, délégué départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Aude de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer et membre du conseil de gestion du Parc naturel marin indique : « *Nous recommandons une déclaration gratuite et volontaire et de ne déclarer que les captures des espèces qui sont en difficulté et pour lesquelles la pêche de loisir a un impact significatif. De plus, ce projet ne pourra se développer qu'au plan national et en concordance avec les décrets existants* ». Ces recommandations font l'unanimité auprès des autres Fédérations, mais les représentants locaux se sont accordés pour expérimenter la démarche avec le Parc sur son territoire. Au vu de la taille importante du public ciblé, il est impératif de pouvoir disposer d'une application numérique accessible en ligne pour tous les pêcheurs de loisirs. Son développement est en discussion au niveau de l'Etat pour le premier volet de déclaration de l'activité. Son déploiement se fera progressivement en s'appuyant sur la démarche volontaire des pratiquants fédérés, déjà fortement sensibilisés aux enjeux. Cette phase test sera essentielle pour orienter et accompagner l'étape suivante de la généralisation de cette déclaration. Associé à cette mise en place progressive, l'idée est de pouvoir la compléter par un régime de déclaration des captures pour les espèces sensibles. Il sera important de veiller à ce que les données collectées puissent être capitalisées pour un traitement de qualité et une restitution de leur analyse. L'existence d'outils, à l'exemple de l'application gratuite en ligne « Fishfriender », imposera de travailler sur leur interopérabilité. A long terme, l'objectif serait de documenter la dynamique temporelle de ces prélèvements pour les adapter à la protection de la ressource.

Article avec accès abonnés:

<https://www.lepetitjournal.net/66-pyrenees-orientales/2022/04/19/un-travail-commun-pour-la-perennite-des-especes-et-de-lac-tivite-partie-2/>

